

AB Report : des procès-verbaux de réunion, complets et impartiaux

Créée en 2004, AB Report a pour principale mission auprès des comités d'entreprise de rédiger les procès-verbaux des réunions. Cela fait 12 ans que le CE de Pfizer utilise les services d'AB Report : une expérience positive si l'on en croit le Secrétaire du CE, Jean-Pascal Alcazar. Interview.

Pourquoi avoir choisi de travailler avec un prestataire pour les PV de réunion ?

Un prestataire extérieur garde un certain recul sur les idées échangées, les arguments. Or, le PV a besoin d'être impartial car les deux parties doivent le signer. Aussi, cela permet aux élus de rester concentrés sur le fond du sujet et non sur la forme, lors des réunions. Pour nous, c'est important... Surtout que Pfizer a connu plusieurs PSE successivement. Or, les PV constituent des pièces essentielles devant les tribunaux.

Quand il y a un accord avec l'entreprise, quel qu'il soit, il est présenté à un moment donné au comité d'entreprise. Cela nous permet de faire acter officiellement les clauses de cet accord et les discussions qui l'entourent, noir sur blanc.

Dans quelles circonstances le bureau du comité d'entreprise de Pfizer a-t-il choisi AB Report, comme prestataire pour la rédaction des comptes rendus de réunion ?

En 2004, je suis devenu élu du CE pour la première fois alors que je n'étais pas encore Secrétaire du CE. Je me rappelle que la rencontre avec AB Report s'était faite sur un SalonsCE. A l'époque, nous avions sélectionné plusieurs sociétés. Après les avoir rencontrées nous avons choisi de travailler avec AB Report et nous sommes restés fidèles depuis à cette société pour l'ensemble de la rédaction des procès-verbaux des assemblées ordinaires. En ce qui concerne les assemblées extraordinaires, c'est l'entreprise qui est maître des procès-verbaux et malheureusement, notre direction a choisi un autre prestataire de service...



AB Report aux côtés des IRP

La rédaction du PV est donc de la responsabilité du secrétaire de l'instance (Cour de Cassation, chambre criminelle 25 février 1986). Même s'il peut externaliser la rédaction du compte rendu à une société spécialisée, il n'en reste pas moins l'auteur et le seul habilité à signer le PV, sauf disposition contraire du règlement intérieur.

AB Report assure la rédaction des comptes rendus pour les réunions suivantes :

- Procès-verbal de séance plénière de CE
- PV de CE
- Procès-verbal de réunion de CCE
- Procès-verbal de séance plénière de CCE
- PV de CHSCT
- Compte rendu de Commission de formation
- Compte rendu de Commission Egalité Homme/Femme, etc.

Le format du PV

Le choix se fait selon le climat social et les habitudes du dialogue social au sein de l'entreprise. Pour des sujets sensibles, lors d'une période tendue comme une réorganisation ou un PSE, des procès-verbaux complets peuvent se révéler utiles, notamment en cas d'issue contentieuse. A l'inverse, dans un contexte plus calme, où le PV représente moins d'enjeux, les élus peuvent opter pour un document plus synthétique, qui présente l'avantage d'offrir aux salariés un accès plus rapide à l'information. Il convient avant tout de rester pragmatique et d'envisager le contenu du PV sous l'angle de son utilité, dans un contexte déterminé. En pratique, le format peut varier en fonction de l'actualité de l'entreprise, le plus important étant que les informations clés du dialogue social, les résultats des consultations et les engagements de la Direction soient actés, avec précision et sans ambiguïté.



Comment votre collaboration se déroule-t-elle avec AB Report ?

Nous avons une personne référente qui gère notre dossier au sein de la société AB Report. Nous nous rencontrons environ 2 fois par an et nous communiquons régulièrement par mail et téléphone. A la fin de l'année, nous fournissons pour l'année d'après les dates des réunions, et nous confirmons chacune d'elle une semaine avant. Nous envoyons également l'ordre du jour au préalable. Les personnes qui viennent enregistrer pour ensuite rédiger le PV sont très souvent les mêmes. Elles apprennent à nous connaître et travaillent toutes en cohérence avec nos attentes. Elles savent qui intervient. Leur ponctualité est de mise, ce qui est agréable.

Nous avons conclu un accord pour bénéficier d'une rédaction qui correspond à 6 pages par heure de débat, ce qui est assez exhaustif. Nous recevons généralement le compte-rendu sous une dizaine de jours. Le projet est envoyé à la direction et aux autres élus. Chacun relit et nous effectuons les corrections ensemble, à l'occasion de la prochaine réunion. Le PV est ensuite diffusé aux salariés à travers l'Intranet de la société au sein duquel le CE dispose d'un espace dédié.

Il nous est arrivé, très occasionnellement de n'être pas d'accord sur un paragraphe avec la rédaction. Dans ce cas, on nous fait parvenir des corrections, sur la base de l'enregistrement qui a été effectué : c'est rapide et cela ne pose aucun problème !

Et sur le plan du rapport qualité – prix ?

Les procès-verbaux rédigés par les équipes d'AB Report sont exhaustifs et impartiaux. Leur rédaction est fluide et correspond aux débats que nous avons en réunion. Nous sommes donc très satisfaits des services de la société. Les équipes sont éminemment professionnelles et savent faire preuve de souplesse. Compte tenu du fait que Pfizer est passé durant toutes ces années de 4000 à 1000 personnes, notre budget de fonctionnement a nettement diminué. Nous avons trouvé un accord avec AB Report, nous n'avons pas de problème de tarif.

Et pour le CHSCT ?

Pendant quelques temps, nous achetions les prestations d'AB Report pour la rédaction des procès-verbaux de leurs réunions.

Nous avons arrêté car le CHSCT ne dispose pas de budget de fonctionnement : notre expert-comptable nous a retoqué notre budget...

Et pour les procès-verbaux des réunions extraordinaires ?

C'est une autre société qui rédige le PV pour la direction. On le corrige lors d'une réunion ordinaire avec l'aide de la rédactrice d'AB Report...
Preuve d'une grande adaptation !



M. Jean-Pascal Alcazar.



AB Report : une organisation sans faille...

Le jour de votre réunion de CE, de CHSCT, etc., un rédacteur spécialisé en Relations Sociales est dédié. Pendant la séance, il assure une prise de notes et un enregistrement des débats (si autorisé), en vue de la rédaction ultérieure de votre PV.

Chacun des clients d'AB Report bénéficie d'un chargé d'affaires, interlocuteur unique et dédié, à l'écoute de ses besoins et demandes (rédaction d'un extrait de PV en urgence, gestion de votre calendrier annuel de réunions de CE, CCE, CHSCT, etc.).

En fonction des spécificités de l'instance, de ses préférences en matière de rédaction de PV et du délai de livraison souhaité, le chargé d'affaires préconise un type de compte rendu (document exhaustif ou synthétique). Il liste également les spécificités rédactionnelles (dénomination des intervenants, mise en page du document, style direct ou style indirect, etc.).

Avant la tenue de chaque réunion, il est demandé au CE de transmettre tous documents supports utiles (ordre du jour, présentation PowerPoint, déclaration, etc.) pour aider le rédacteur à préparer la réunion. Le jour de la séance, votre rédacteur arrive 20 à 30 minutes avant l'heure de convocation. Il en profite pour installer son matériel d'enregistrement – si celui-ci est autorisé – puis dresse un plan de table qui lui permet non seulement de lister les présents, mais aussi d'attribuer correctement les propos à leurs auteurs pendant la réunion.

Une fois le document rédigé, le pôle relecture en contrôle le fond et la forme. Le chargé d'affaires peut alors envoyer le projet de PV, directement sur votre adresse mail.



Infos & contact
Tél. : 01 42 45 02 07
www.abreport.com